

METTRE FIN AU TRAFIC DE COCAÏNE EN GUYANE : L'URGENCE D'UNE RÉPONSE PLUS AMBITIEUSE

Rapport d'information n° 707 (2019-2020) de M. Antoine KARAM au nom de la mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane

Constituée le 13 mai 2020 à la demande du groupe La République en Marche, la mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane s'est donné comme objectif d'évaluer la politique et les moyens mis en œuvre pour lutter contre le trafic de cocaïne entre la Guyane et l'Hexagone et de proposer des pistes d'amélioration pour en renforcer l'efficacité. Fruit de quatre mois de travaux, ce rapport présente les conclusions de la mission.

Le trafic de cocaïne : un fléau et un drame pour la Guyane

• Un trafic en forte progression

Ces dernières années, le **trafic de cocaïne** par voie aérienne entre la Guyane et l'Hexagone a fortement augmenté et représente aujourd'hui entre 15 et 20% des entrées sur le territoire.

Radio montrant de la cocaïne « in corpore »



Crédits photo : Préfecture de Guyane

Travaillant pour le compte de micro-réseaux en cours de structuration, les **passeurs ou « mules »** introduisent la **drogue dans leur corps** sous forme d'ovules (30% des cas) **ou la dissimulent** près du corps ou dans leurs bagages. Une dizaine de passeurs emprunterait chaque vol, transportant chacun en moyenne 1,9 kilogramme de cocaïne.

L'essor de ce **phénomène est lié à l'explosion de la production mondiale de cocaïne**, au renforcement des contrôles sur certains axes (Suriname-

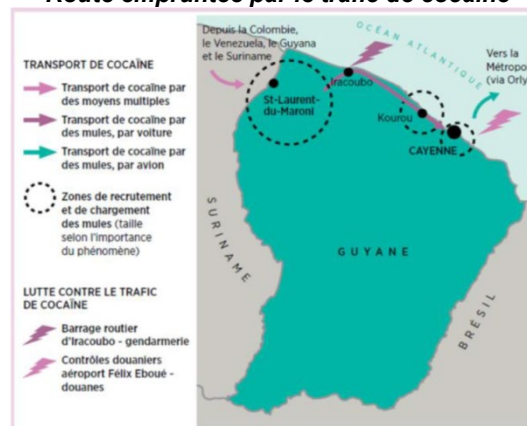
Pays-Bas), mais aussi à des déterminants économiques et sociaux.

• Un marqueur des difficultés économiques et sociales de la Guyane

Les passeurs sont principalement des **jeunes privés d'emploi et de perspectives d'insertion socio-professionnelle** (43% des jeunes Guyanais ne sont ni en emploi, ni en formation) ou des personnes en grande précarité.

La forte croissance démographique accentue la **pauvreté et les inégalités de ce territoire en retard de développement**. C'est particulièrement vrai à l'Ouest du département, dans le **bassin du fleuve Maroni**, où s'enracine le trafic. Le transport de la cocaïne, en provenance du Suriname voisin, peut en effet rapporter de 2 000 à 10 000 euros par voyage, une somme sans équivalent dans une région défavorisée.

Route empruntée par le trafic de cocaïne



• Un phénomène préoccupant aux implications multiples

Outre l'enjeu qu'il représente en termes de santé publique (600 000 consommateurs réguliers en France), le trafic de cocaïne en provenance de Guyane est une préoccupation en termes d'ordre public. **Il irrigue désormais tout le territoire métropolitain**, avec une prédilection pour les villes de province, où il alimente la **délinquance et l'économie parallèle**.

En Guyane, la banalisation de ce trafic et sa rentabilité élevée (acheté 3 500 €, le kilo de cocaïne peut être revendu dix fois plus cher dans l'Hexagone) **font craindre une dérive mafieuse**. Les actes de violence liés au trafic (enlèvements, séquestrations...) se développent.

Un problème partiellement pris en compte

• Un net renforcement du volet répressif

La prise de conscience d'un changement d'échelle du phénomène a conduit l'Etat à mettre l'accent sur le volet répressif, par un **renforcement des moyens** notamment la création d'un détachement de l'OFAS¹ (ex OCRTIS²) à Cayenne et l'adoption, le 27 mars 2019, d'un **plan interministériel de lutte contre le phénomène des « mules »** en provenance de Guyane. Celui-ci a permis une intensification des contrôles et une meilleure coordination entre les acteurs impliqués dans la politique de lutte, notamment entre autorités administratives et judiciaires.

Il s'est accompagné du recours à de nouveaux outils juridiques, notamment **des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'embarquer** (814 en 2019) qui se sont révélés particulièrement efficaces. On estime que le renforcement du dispositif répressif a permis d'empêcher³ quelque 2 500 passages en 2019.

Enfin, une récente avancée a été l'installation en juin dernier, à l'aéroport de

¹ Office anti-stupéfiants.

² Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants.

³ Passeurs refoulés et passeurs dissuadés.

Cayenne, de **deux scanners à ondes millimétriques** permettant de mieux détecter la cocaïne dissimulée par les passeurs.

Scanner à ondes millimétriques



Crédits photo : direction territoriale de la police nationale en Guyane

• Une réponse pourtant insuffisante

Malgré l'augmentation des saisies et des interpellations, le trafic ne semble pas ralentir.

Mettant à profit le nombre nécessairement limité de contrôles susceptibles d'être effectués et l'engorgement de la chaîne pénale en aval, **les trafiquants multiplient le nombre de passeurs utilisés, pour répartir les risques et maximiser les chances de succès**.

Par ailleurs, la **politique pénale actuelle se révèle en partie inadaptée**, faute notamment de prendre en compte l'objectif de réinsertion.

Enfin, **l'Etat n'apporte pas de réponse suffisante en termes de prévention**. Les actions, portées principalement par les associations, pâtissent d'un manque de pilotage et de coordination et d'un financement très insuffisant au regard des enjeux.

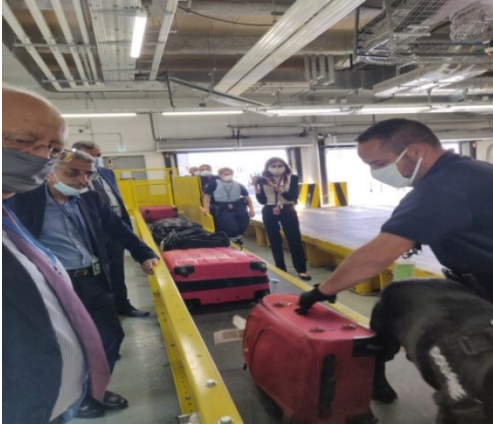
Les recommandations du rapport

• Renforcer et optimiser la politique répressive pour dissuader le trafic

► La mission recommande d'**intensifier les contrôles et les saisies pour pénaliser les trafiquants**, réduire la rentabilité de l'axe Paris-Cayenne et décourager le trafic. Les efforts supplémentaires doivent concerner **l'aéroport Félix Eboué et ses abords**.

De nouveaux équipements, tels que des scanners à rayons X pour le contrôle des bagages, devraient être déployés.

**Contrôle douanier des bagages d'un vol
Cayenne-Paris à l'aéroport d'Orly**



Crédit photo : Sénat

Par ailleurs, la mission plaide pour la réalisation ponctuelle de **contrôles approfondis dits « à 100% » à l'arrivée des vols en provenance de Guyane**, à l'image de ceux pratiqués par les Pays-Bas sur les vols venant de pays à risques.

Enfin, la mission préconise de **conforter la solidité juridique des arrêtés préfectoraux** d'interdiction d'embarquer. Tout ce volet doit être assorti d'une communication apte à garantir son effet dissuasif.

► L'intensification des contrôles va engendrer un surcroît d'activité qui implique de **dégager des marges de manœuvre sur toute la chaîne de traitement** afin d'éviter l'embolie. Il faut pour cela **alléger au maximum les procédures** en utilisant les possibilités existantes (à l'instar des procédures douanières simplifiées permettant d'éviter le placement en retenue douanière ou la garde à vue) et **employer chaque administration selon ses capacités** (par exemple en recentrant l'action de l'OFAST sur le traitement des commanditaires et le démantèlement des réseaux).

Les **délais de transfèrement des personnes interpellées devraient pouvoir être réduits**, notamment par l'installation de chambres médicalisées à proximité des aéroports et par la

réalisation de la Cité judiciaire à Saint-Laurent-du-Maroni.

Enfin, les efforts visant à **améliorer la coordination entre les différents services** devront être poursuivis, notamment **au plan local** et particulièrement à l'aéroport Félix Eboué.

Concernant l'autorité judiciaire, si une augmentation des effectifs de magistrats et greffiers en Guyane semble incontournable, des marges de manœuvre existent également au niveau des procédures mises à disposition du parquet.

► **La mission plaide pour un renforcement de l'action structurelle de démantèlement des réseaux.** Ceci implique un meilleur partage de l'information entre services, notamment grâce aux récentes cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROS), une lutte accrue contre le blanchiment et la saisie des avoirs criminels, ainsi qu'une implication forte de l'OFAST, qui doit être en mesure d'en faire une priorité.

• **Doter la politique de lutte contre le trafic de stupéfiants d'un volet social ambitieux, particulièrement en termes de prévention et de réinsertion**

► La mission demande la **mise en place d'une politique de prévention ambitieuse**, pilotée par l'Etat et dotée de financements adéquats. Elle suggère de confier explicitement au Préfet, avec l'association étroite de la Collectivité territoriale de Guyane, une **mission d'impulsion de la politique de prévention et de coordination** des initiatives conduites au plan territorial.

La mission a également **identifié un certain nombre de pistes** de nature à améliorer la portée et l'efficacité de la politique de prévention : acquérir une meilleure **connaissance du profil des passeurs et du contexte de l'entrée dans le trafic, impliquer davantage les publics** visés – par la participation de passeurs repentis –, mais aussi les représentants des forces de sécurité, dans les actions proposées, étendre le champ de cette prévention à l'entourage familial et aux plus jeunes, pour contrer le recrutement précoce. Il faudrait aussi

prévoir des structures ou lieux d'accueil où les personnes souhaitant sortir du trafic, ou sur le point d'y basculer, pourraient trouver aide et conseil.

Enfin, un **vrai effort budgétaire** doit être consenti en faveur de cette politique, trop longtemps négligée.

Action de prévention d'une association



Crédits photo : AKATIJ

► **Encourager la formation et l'insertion professionnelle des jeunes Guyanais**

De manière générale, le **développement de l'offre de formation dans les communes enclavées** de l'intérieur et de l'ouest du département doit être une priorité. Il faut également augmenter massivement la **capacité d'accueil des dispositifs d'insertion socio-professionnelle** comme les missions locales ou le service militaire adapté (SMA) est également nécessaire. Actuellement seuls 3 600 jeunes bénéficient chaque année d'un accompagnement socio-professionnel en Guyane, alors que 24 200 sont sans emploi ni formation.

► **Pour une politique pénale favorisant la réinsertion socio-professionnelle**

Si les peines prononcées doivent être exemplaires et dissuasives, elles doivent **rester individualisées et prendre en compte le profil de la personne et le contexte** : toute forme d'automatisme en la matière serait contreproductive.

Il convient **d'éviter à tout prix les sorties « sèches » et privilégier la réinsertion**, en permettant aux détenus de se former et en utilisant les **dispositifs légaux**

récemment créés (sursis probatoire renforcé, continuité de l'accompagnement en milieu ouvert et en milieu fermé...). Il faudrait aussi que les structures chargées de l'application des peines aient les moyens d'assurer cet accompagnement.

Le **lieu d'incarcération devrait être déterminé en fonction du projet d'insertion** et non du lieu d'interpellation, comme actuellement. Enfin, il convient de favoriser les relations et contacts entre les associations de Guyane et celles de l'Hexagone.

• **Renforcer la coopération internationale**

► La mission plaide pour un **renforcement de l'implication de la France dans la coopération régionale** en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la zone Caraïbe, à travers l'action de la MILDECA, des attachés de sécurité intérieure et des forces armées aux Antilles.

Afin de peser davantage dans les organisations qui portent cette coopération, elle suggère aussi de **relancer l'adhésion de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane** à la communauté caribéenne (CARICOM) comme membres associés.

► Elle recommande aussi **d'intensifier la coopération bilatérale avec les pays voisins, particulièrement avec le Suriname**, à la faveur de l'évolution du contexte politique dans ce pays. Cette coopération est à développer non seulement au plan sécuritaire mais aussi en termes de développement économique compte tenu des synergies potentielles et des **besoins convergents entre nos pays dans le bassin du Maroni**.

Coopération militaire avec les forces armées surinamaises sur le Maroni, 2017



Crédit photo : ministère des armées

Mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane

http://www.senat.fr/commission/missions/trafic_de_stupefiants_en_provenance_de_guyane.html

15 rue de Vaugirard 75006 Paris – lutte-trafic-drogue-guyane@senat.fr



M. Olivier Cigolotti
Président (UC, Haute-Loire)



M. Antoine Karam
Rapporteur (App LREM, Guyane)



M. Mathieu Darnaud
Vice-président (Les Républicains, Ardèche)



Mme Chantal Deseyne
Vice-présidente (Les Républicains, Eure-et-Loir)



M. Michel Dagbert
Vice-président (Socialiste et républicain,
Pas-de-Calais)



M. Guillaume Arnell
Vice-président (Saint-Martin, RDSE)



M. Fabien Gay
Vice-président (CRCE, Seine-Saint-Denis)



M. Joël Guerriau
Vice-président (RTL, Loire-Atlantique)



Mme Maryse Carrère
Membre (RDSE, Hautes-Pyrénées)



Mme Catherine Conconne
Membre (Socialiste et Républicain, Martinique)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| M. Philippe Dallier Membre (Les Républicains, Seine-Saint-Denis) | M. Jean-Luc Fichet Membre (Socialiste et républicain, Finistère) |
|  |  |
| Mme Joëlle Garriaud-Maylam Membre (Les Républicains, Français établis hors de France) | Mme Victoire Jasmin Membre (Socialiste et républicain, Guadeloupe) |
|  |  |
| Mme Muriel Jourda Membre (Les Républicains, Morbihan) | M. Jacques Le Nay Membre (Union centriste, Morbihan) |
|  |  |
| M. Jean-Yves Leconte Membre (Socialiste et républicain, Français établis hors de France) | M. Henri Leroy Membre (Les Républicains, Alpes-Maritimes) |
|  |  |
| Mme Vivette Lopez Membre (Les Républicains, Gard) | M. Pascal Martin Membre (Union centriste, Seine-Maritime) |
|  |  |
| M. Georges Patient Membre (LaRem, Guyane) | Mme Claudine Thomas Membre (Les Républicains, Seine-et-Marne) |
|  | |
| M. Jean-Pierre Vial, Membre (Les Républicains, Savoie) | |